

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 26. Mars 1849

165

Direction
des
Beaux arts
Le Bureau

Monsieur, S'ar l'honneur devant
transmettre, ci-joint, une ampliation d'un
arrêté dem. le ministre de l'Intérieur,
en date du 10 Janvier dernier, par lequel
Son Excellence vous autorise à administrer
l'Académie Royale de France à Rome,
pendant tout le temps que durera l'absence
dem. Alaux, votre successeur, retenu à
Paris par une indisposition.

En vertu de cet arrêté, vous pourrez
legalement signer tous reçus des
fondes que vous serez dans le cas de
prendre chez M^{rs} Corboula et C^{ie}. sur le
crédit ouvert pour le service de l'Ecole
pendant l'année 1847, tous bordereaux
des dépenses trimestrielles etc etc.

Agriez, Monsieur, l'assurance de
ma considération la plus distinguée.

Le Maître des Requêtes,
Direction des Beaux arts

M. Schmetz, Ancien Directeur de l'Académie Royale
de France à Rome.